

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2020-2021

À notre école

La direction ainsi que tout le personnel de l'école s'engagent à fournir un environnement **sécuritaire, accueillant et respectueux** pour tous les élèves de l'école.

La violence et l'intimidation de tout genre sont **inacceptables** à notre école. Elles ne sont pas tolérées également dans les autobus scolaires ou par l'intermédiaire des médias sociaux.

À notre école, chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Notre école encourage le signalement de tout incident lié à l'intimidation, la violence ou la menace.

Nous nous engageons à agir rapidement devant de telles situations en collaboration avec les parents et les ressources externes. Nous souhaitons que chaque élève de notre école soit traité avec civisme, dans un souci d'égalité et de respect des différences.

La direction s'engage à informer tout le personnel de la procédure à appliquer concernant le plan de lutte en lui fournissant une copie des documents nécessaires.

Nos résultats

Suite à la dernière analyse de situation de notre école réalisée en 2015-2016, nous constatons qu'il y a peu de gestes de violence et d'intimidation chez les élèves. En effet, les résultats du questionnaire sur la sécurité et la violence dans les écoles québécoises (SEVEQ) remis à 149 élèves sur les manifestations de la violence indiquent que :

- 91 % des élèves se sentent en sécurité;
- 81 % rapportent que la justice est instaurée dans l'école;
- 90 % considèrent qu'un climat relationnel et de soutien est présent.

En 20-21 l'analyse des manquements majeurs sera réalisé. Le sondage sera actualisé en 21-22.

Depuis quelques années, un système de dépistage par billets de dénonciation permet aux intervenants d'agir en prévention et permet également aux élèves de dénoncer, s'il y a lieu, les situations vécues ou observées.

Somme toute, l'école St-Mathieu offre un environnement sain et sécuritaire à ses élèves, mais est consciente des défis et s'engage à travailler en ce sens.

Portrait de la situation

Les zones plus à risque sont la cour d'école et le service de garde.

Ce que nous poursuivons :

- ▶ Mise en place d'une démarche de résolution de conflits école.
- ▶ Application des règles du carnet de route toujours en vigueur.
- ▶ Enseignement et modélisation des règles sur la cour.
- ▶ Surveillance stratégique (zones, animation, médiateurs).
- ▶ Activités école favorisant un climat sain et sécuritaire.

Voici nos priorités d'action pour cette année :

- ▶ Rappel du plan de lutte, et de la démarche de consignation des situations d'intimidation aux intervenants de l'école.
- ▶ BILLETS de DÉNONCIATION
- ▶ Présentation et appropriation de la démarche de résolution de conflit à l'ensemble du personnel de l'école.
- ▶ Outiller les membres du personnel dans la gestion positive et préventive des comportements.
- ▶ Développer des habiletés de résolution de conflits chez les élèves et les responsabiliser dans cette démarche.
- ▶ Enrichir notre encadrement par privilèges en l'appuyant sur des valeurs qui reflètent notre école et qui sous-tendent un climat scolaire positif et bienveillant.

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- Jeux organisés au besoin et proposition d'activités sur la cour lors des récréations, durant l'heure du dîner et après la classe
- Observation d'éducatrices spécialisées et présence d'éducateurs en service de garde sur la cour lors des récréations
- Plan de surveillance stratégique (Les surveillants se déplacent constamment pour donner l'impression aux élèves que les adultes sont partout en même temps).
- Système de dépistage une fois cycle (billet de dénonciation)
- Ateliers du policier-éducateur sur l'intimidation et la cyberintimidation (1^{re} et 6^e année)
- Enseignement explicite des règles de vie et des comportements attendus sur la cour d'école, dans l'autobus et dans les lieux fréquentés par les élèves
- Élèves médiateurs et brigadiers scolaires
- Mise en place d'une démarche de résolution de conflits pour toute l'école

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

1. Mettre fin à la violence.
2. Nommer le comportement.
3. Orienter vers les comportements attendus.
4. Agir auprès de la victime.
5. Transmettre par écrit la situation à la direction pour consignation et informer les parents.

Mesures de soutien et d'encadrement :

L'école favorise l'engagement et les actions des témoins en créant un milieu scolaire sécurisant où la défense de la victime et les valeurs non violentes sont perçues favorablement.

Des rencontres ponctuelles ou régulières avec une personne ressource sont tenues pour aider l'élève victime ou auteur à s'intégrer adéquatement à son milieu.

Chez les victimes, une rencontre est réalisée dans le but d'évaluer la détresse de l'élève, tout en assurant un climat d'écoute et de confiance.

**VIOLENCE & INTIMIDATION
100% PRÉVENTION
100% INTERVENTION**

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité.

Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi :

Après avoir évalué la situation, l'école communique promptement avec les parents des jeunes concernés afin de les informer et, s'il y a lieu, de demander leur collaboration pour établir un plan qui rectifiera la situation. Pour les élèves concernés par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation ou de violence (victimes ou auteurs), il faut valider régulièrement auprès des différents acteurs si les actes d'intimidation ont pris fin. Un suivi est également réalisé pour informer les adultes (membres du personnel, parents, partenaires) et les élèves concernés de l'évolution du dossier.

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

Tout incident lié à la violence et à l'intimidation doit être signalé à un membre du personnel afin qu'une personne impliquée dans le dossier l'accueille et l'accompagne tout au long de la démarche. Une activité est aussi prévue une fois par cycle pour permettre de dénoncer une situation problématique.

La divulgation peut aussi se faire à la suite d'un dépistage, d'une plainte ou d'un signalement ou lorsqu'un adulte est témoin d'un acte.

**DÉNONCER OU SIGNALER
CE N'EST PAS
« STOOLER »**

Composition du comité sur le climat scolaire sain et sécuritaire

Sonia Grégoire, directrice
Julie Bédard, psychologue
Aricia Marquis-Moisan, enseignante
Marie-Soleil Valois, enseignante

**PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE
POUR UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE**



Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Centre
de services scolaire
des Découvreurs

Québec

